Sournal du Instinateur,

ET

PROCEDÉS

Dυ

Burenn d'Agriculture du Bas-Canadu.

Vol. IV. No. 2, Montréal, Jain, 1856.

FRANC BE PORT.

Prix 2s 6d par annec, payable d'avance.

Journal du Eultivateur.

Bureau d'Agriculture, Bas-Canada.

Montréal, Mardi, Mai, 1856.

Par l'ordre du Président avis sut dûment donné aux membres du Bureau de s'assembler à leurs chambres dans cette ville, ce jourd'hui à 11 heures A. M.; mais n'y ayant pas de quorum, il y eut un ajournement au jour suivant, à 10 heures A. M.

Mercredi, 14 Mai, 1856.

Le Bureau s'assembla ce jour à 10 heures, heures, A. M. Présents:—

A. Pinsonneault, R. N. Watts, E. J. DeBlois et James Thomson, éers., et J. W. Dawson, éer., Principal du Collége McGill, et Professeur d'Agriculture dans cette Institution.

M. Thomson, Vice-Président, nyant pris le fauteuil, le Secrétaire soumit une lettre du Secrétaire du Bureau d'Agriculture de Toronto, constatant la ré-élection des quatre membres du Bureau qui se rétiraient par rotation, savoir, MM. Pinsonneault, Taché; Thomson et Dumoulin. Aussi une lettre du Secrétaire du Collége McGill, Montréal, disant que le Principal du Collége avait été nommé Professeur d'Agriculture dans cette Institution. Le Secrétaire informa le Bureau qu'à la réception de cette intimation, il avait adressé une lettre au Professeur Dawson, l'invitant à l'assemblée du Bureau ce jour en cette qualité.

Il fut proposé par M. Watts, secondé par M. Thomson,

Que J. E. DeBlois, écr., fut élu Président du Burcau, mais ce monsieur ayant décliné la nomination, Il fut proposé par M. DeBlois, secondé par M. Pinsonneault,

Que R. N. Watts, écr., fut élu Président du Burcau pour la présente année. Remporté. Proposé par M. Watts, secondé par M. Pinsonneault.

Que E. J. DeBlois fut élu Vice-Présdent pour la présente année. Remporté.

Il fut alors résolu, que le Bureau apprend avec regret la cause de l'absence du Major Campbell, de cette assemblée, et sympathise sincèrement avec lui dans son affliction. Que des remercimens lui soient offerts pour sa conduite zélée et habile comme Président du Bureau pendant les trois années dernières. Le Secrétaire fut chargé de transmettre une copie de cette résolution au Major Campbell.

Le Secrétaire mit devant le Bureau un état général des comptes pour l'année passée, et MM. Pinsonneault Thomson et Yule furent nommés en Comité pour les examiner et en faire rapport à la prochaine assemblée du Bureau.

Le Secrétaire soumit une copie du contrat fait avec M. McDougall pour l'érection des clôtures et des bâtisses nécessaires pour l'Exhibition Provinciale des Trois-Rivières, qui doit avoir lieu en Septembre prochain.

Plusieurs applications pour des Sociétés d'Agriculture de Section furent faites au Bureau pour leur sanction.

Ci-suivent les décisions sur icelles :-

1. De l'extrémité sud du Comté de Drummond. Pas accordée. Il paraît par l'opposition faite par la Société originale pour Drummond, qu'il n'est pas convenable d'accorder une seconde Société pour l'année courante.

- 2. Du Comté de Missisquoi. Pas accordée. Avis ayant été donné aux Sociétés d'Agriculture du Comté de Missisquoi, quand il aurait dû être donné aux Sociétés d'Agriculture du Comté de Rouville, les paroisses de St. Thomas et St. George formant partie de la division agricole du Comté de Rouville.
- 3. Du Comté de Saguenay, deux applications. La première du Comté de Malbaie. Sanctionnée. Devant être la Société No. 2, dans ce Comté. La seconde de la Baie St. Paul. Sanctionnée. Devant être la Société No. 3 dans ce Comté.
- 4. Du Comté de Stanstead. Pas accordée. M. Bullock devant être informé que le protêt contre la formation de la Société No. 2, est si nombreusement et si respectablement signé par les habitans de Stanstead et de Hatley, que le Bureau ne se croit pas justifiable à sanctionner sa formation.
- 5. Du Comté de Dorchester, application pour une troisième Société d'Agriculture dans ce Comté. Sanctionnée.
- 6. Du Comté de Shessord, application pour une troisième Société d'Agriculture l'as accordée, les applicants ne s'étant pas consormés aux règlemens du Bureau. Les amendemens à la loi, maintenant devant la Législature, s'ils sont passés, rencontreront le cas pour l'année prochaine.

Des Trois-Rivières, Comté de St. Maurice, application pour une troisième Société d'Agriculture dans co Comté. Sanctionnée.

8. De la Société d'Agriculture No. 2, du Comté de Leinster, pour avoir deux paroisses ajoutées à ses limites. Pas accordée.

L'avis requis par la résolution du Bureau